

De nouveaux services sur votre compte retraite

15 février 2017

Le Service des Retraites de l'Etat et les autres régimes de retraite obligatoire proposent de nouveaux services sur le compte retraite lancé le 13 octobre dernier. Agents en activité ou pensionnés accèdent désormais à de nouveaux outils : simulateur, demande de rectification de carrière, attestations fiscales.

Estimer sa retraite dès 45 ans était déjà possible sur le compte retraite. Le nouveau simulateur M@rel est disponible à tout âge et repose désormais sur les données de carrière de l'assuré connues de ses différents régimes de retraite.

Un premier résultat est obtenu en quelques clics, puis l'utilisateur a la possibilité de faire varier les paramètres de sa carrière et de visualiser de façon claire et ergonomique les effets de ses choix de vie sur sa future retraite.

A noter cependant que certaines situations de simulation, annoncées par des messages d'information dans l'outil, ne sont pas couvertes ; il s'agit, par exemple, de tous les personnels en tenue. Nous rappelons qu'un simulateur dédié aux carrières militaires est aussi présent sur notre site.

A partir de 55 ans, lorsque l'on consulte son relevé de carrière, disponible sur le compte retraite, il est possible de s'apercevoir d'une erreur ou d'un oubli. Une nouvelle fonctionnalité permet alors de transmettre une demande de rectification à ses régimes de retraite.

Par ailleurs, une fois à la retraite, il était déjà possible de consulter les calendriers prévisionnels de paiement de la pension dans chacun de ses régimes de retraite. Plus tard au premier semestre, des attestations fiscales pourront être imprimées ou enregistrées sur votre ordinateur.

Depuis son lancement, plusieurs centaines de milliers de personnes ont consulté leur compte retraite disponible sur www.info-retraite.fr et ont utilisé les services personnalisés qui leur sont proposés.

Pour accéder aux services supplémentaires plus confidentiels, comme les attestations de paiement ou la demande de rectification, il convient de se connecter par FranceConnect, la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services publics en ligne. C'est simple, vous pouvez utiliser vos identifiants du site impots.gouv.fr ou de ameli.fr.

Les comptes qui ont été créés directement avec le numéro de sécurité sociale peuvent facilement évoluer vers cette solution.